

Résumé de l'adresse de la société populaire de Pont-sur-Aisne (Marne), qui annonce à la Convention sa devise "guerre aux crimes, paix aux vertus", lors de la séance du 10 floréal an II (29 avril 1794)

Citer ce document / Cite this document :

Résumé de l'adresse de la société populaire de Pont-sur-Aisne (Marne), qui annonce à la Convention sa devise "guerre aux crimes, paix aux vertus", lors de la séance du 10 floréal an II (29 avril 1794). In: Tome LXXXIX - Du 29 germinal au 13 floréal an II (18 avril au 2 mai 1794) p. 469;

https://www.persee.fr/doc/arcpa_0000-0000_1971_num_89_1_28580_t1_0469_0000_7

Fichier pdf généré le 30/03/2022

Séance du 10 Floréal An II

(Mardi 29 Avril 1794)

Présidence de LINDET

La séance s'ouvre à 11 heures par la lecture de lettres et adresses suivantes :

I

La Société populaire et révolutionnaire de Maubeuge, les francs montagnards de celle de Pont-sur-Aisne, les membres composant le comité de surveillance de la commune d'Orléans, la Société populaire de Collonges, district de Gex, celle du Val-de-la-Haye, district de Rouen, le directoire du district de Monflanquin, les républicains composant la Société populaire de la commune de Pont-Chalier, félicitent la Convention nationale sur la découverte de la dernière conspiration; ils applaudissent à ses travaux et l'invitent à rester à son poste, jusqu'à ce qu'elle ait consolidé les droits du peuple sur des bases inébranlables, et assuré par des lois stables le triomphe de la République.

Mention honorable, insertion au bulletin (1).

a

[La Sté popul. de Maubeuge, à la Conv.; 27 germ. II] (2).

« Citoyens représentants,

Si la Société populaire, révolutionnaire et révolutionnaire de Maubeuge a été pénétrée d'horreur en apprenant les dernières trames liberticides que vous avez découvertes, déjouées et punies, elle a été encore plus saisie d'admiration de la fermeté, du courage et de l'énergie que vous avez déployés.

En vous félicitant de vos travaux, elle vous invite à les continuer, l'ouvrage n'est pas fini; restez inébranlables, que la foudre nationale confiée à vos mains fasse encore sentir son effet, son juste effet sur les têtes de l'hydre, si elles renaissaient. Votre surveillance toujours active, auguste sénat, illustres pères de la patrie nous rassure sur ce que pourroient tenter les adhérens aux Danton, Lacroix, Vincent et autres de

cette trempe, et les différens fonctionnaires nommés par eux. Nous vous proposons cependant de rendre un décret qui porte injonction aux autorités constituées, de passer à la filière la plus fine et d'exiger des certificats de mœurs et probité de tous les fonctionnaires publics qui n'ont pas été nommés par le peuple et qui pourroient être créatures de ces vils attentateurs à la liberté. Et toi, Montagne redoutable, sois toujours la terreur et l'effroi de l'intrigue, de la cabale, de la faction et des scélérats conspirateurs, s'il devoit en exister encore. Lance de ton sommet des rocs qui écrasent ces vils crapaux qui se plaisent dans les fanges du marais, fais éclore de ton sein des volcans salutaires qui de leurs laves brûlantes consomment et réduisent au néant nombre d'êtres qui n'eussent jamais dû en sortir.

Vive la République, Vive la Montagne et les montagnards ».

ROBIN (*présid.*), Prudent PRÉAU (*secrét.*),
WERTER (*secrét.*), OLIVIER (*vice-présid.*).

b

Mêmes expressions de la part des francs-montagnards de la Sté popul. de Pont-sur-Aisne. Le vice voulait survivre à la monarchie, disent-ils, qu'il soit enseveli dans le même tombeau que le despotisme; guerre aux crimes, paix aux vertus, voilà notre devise » (1).

c

[Le C. révol. d'Orléans, à la Conv.; 6 flor. II] (2).

« Législateurs,

Que de reconnaissances n'avons nous pas à rendre au Sénat, le plus auguste, le plus grand, le plus sublime qui ait encore paru dans le monde.

La République allait périr pour jamais; vous l'avez sauvée; en la sauvant vous l'avez appuyée sur des bases inébranlables, car vous l'avez fondée sur la liberté, l'égalité, la sagesse et la justice.

(1) M.U., XXXIX, 171. J. Fr., n° 583; Débats, n° 590, p. 162.

(2) C 302, pl. 1095, p. 1; J. Fr., n° 583; Débats, n° 590, p. 162; J. Sablier, n° 1288.

(1) P.V., XXXVI, 212-213. Bⁿ, 11 flor. (1^{er} suppl^t) et 13 flor.; Pont-sur-Aisne: La Neuville-au-Pont (Marne); Pont-Chalier: Pont-l'Évêque (Calvados).

(2) D III 187, doss. 1, p. 63; J. Sablier, n° 1288; Débats, n° 590, p. 162.